



# Achat d un bien sous hypothèque

Par **nathalie971**, le **20/06/2016** à **02:54**

Bonjour Maitre

Je suis actuellement engagée dans l'achat d'un appartement à 150 000 euros.  
6 jours avant la date de signature finale, j'ai été informée par le notaire que le bien est sous hypothèque de 300 000 Euros soit le double du prix de l appartement.

Le dossier du prêt bancaire ayant été finalisé en amont, les fonds ont déjà été virés chez le notaire.

A ce jour, soit un mois après la date initiale de signature, je suis toujours en attente de la finalisation de la vente.

Cette situation me pose plusieurs problèmes :

- . j ai remis l appart que je louais avant l achat
- . les échéances du prêt ont commencées; je ne peut pas m engager dans le paiement d un loyer en plus

En somme je paie déjà pour un bien dont je ne peut pas disposer.J ai envoyé un courrier au notaire, à l agence immo et à la banque pour reprendre les faits et donner mon délais limite d'attente.

Mes questions sont les suivantes:

- .Combien de temps cela peut t il prendre sachant que j'attends depuis déjà un mois
- . si je décide d annuler la vente, vers qui je peut me retourner pour me dédommager: le vendeur ou l agence?
- .l agence immobilière ne devait elle pas être au courant de l hypothèque en amont?

je vous remercie des réponses que vous m apporterez